

# ECOLE INTERCOMMUNALE de MUSIQUE du LAURAGAIS

2014-2015



Antennes  
CARAMAN  
NAILLOUX  
REVEL  
VILLEFRANCHE de  
Lauragais



Hotel de ville de CARAMAN-31460



05 62 18 81 60



[mairie.caraman@wanadoo.fr](mailto:mairie.caraman@wanadoo.fr)

site internet : [http// www.mairie-caraman.fr](http://www.mairie-caraman.fr)



# ORGANISATION PEDAGOGIQUE

## FORMATION MUSICALE

IMA : Elèves de 5 à 6 ans

1<sup>er</sup> Cycle : Débutant / préparatoire (durée du cycle 4 ans)

2<sup>nd</sup> Cycle : Élémentaire / Moyen (durée du cycle 4 ans)

Préparation à l'option « musique » du Baccalauréat

## INSTRUMENT

Initiation : 1<sup>ère</sup> année

1<sup>er</sup> Cycle : durée du cycle 4 ans

2<sup>nd</sup> Cycle : durée du cycle 4 ans



## ENSEMBLE INSTRUMENTAL

1<sup>er</sup> Cycle : Dès la deuxième année d'instrument

2<sup>nd</sup> Cycle : Dès l'entrée en 2<sup>nd</sup> Cycle instrumental

(possibilité d'être chef de pupitre dans l'ensemble du 1<sup>er</sup> cycle)

**CHORALE** Tous les élèves qui ne participent pas à l'ensemble instrumental (à Caraman, Nailloux et Revel)



## CONDITIONS D'INSCRIPTION



Elèves domiciliés dans une commune antenne :  
(Caraman - Nailloux - Revel - Villefranche de Lauragais)

95 euros/trimestre

Elèves domiciliés dans une commune partenaire  
bénéficiant d'une convention:

125 euros/trimestre

Elèves domiciliés dans une autre commune en Haute-Garonne :

259 euros/trimestre

Elèves domiciliés dans une autre commune hors département :

330 euros/trimestre

Elèves déjà inscrits domiciliés dans une autre commune :

207 euros/trimestre

### CHORALE :

uniquement enfants de CARAMAN, NAILLOUX et REVEL

40 euros/trimestre

- (gratuit pour les élèves inscrits en « série instrumentale »)

*Les tarifs ci-dessus s'appliquent aux enfants, adolescents, titulaires d'une carte d'étudiant ou de formation professionnelle. Pour les adultes 20 € de supplément.*

**Tarif familles** : Abattement de 25 euros par enfant et par trimestre à partir du deuxième enfant mineur inscrit (frère ou sœur)

Pour rappel : tout trimestre commencé est dû.

Cotisation à la Société des Editeurs de Musique :  
5 euros par élève et par an



# La VIE de l' ECOLE de MUSIQUE

## A l'échelon LOCAL

-  Cours individuels et collectifs - Auditions de classes -
-  Concerts - Examens - Animations diverses

## A l'échelon DEPARTEMENTAL

- avec l'UDEMD ( Union Départementale des Ecoles de Musique et de Danse)
  -  Préparation au Brevet Musical Départemental
  -  Programmes de travail Projets
- avec l'ADDA ( Association Départementale pour le Développement des Arts)
  -  Conseil Pédagogique Départemental
  -  Brevet Musical Départemental 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle
  -  Orchestre symphonique Départemental
- avec la FSM ( Fédération des Sociétés Musicales)
  -  Orchestre Ecole Fédérale cadet
  -  Harmonie Départementale Junior

## A l'échelon REGIONAL

- avec le GRFM ( Groupement Régional des Fédérations de Midi-Pyrénées)
  -  Harmonie Régionale de Midi-Pyrénées
  -  Examens du 3<sup>ème</sup> cycle

Président : Jean-Clément CASSAN, Maire de CARAMAN

Vice- Présidents : Marielle GARONZI, Anne BORGETTO

Délégués : Guy CAROL, Odile HORN, Anne MENDEZ,  
Monique MILHES, Patricia ZATKOWSKI

Directeur pédagogique : Nicolas MESSONNIER



05 62 18 81 60



[mairie.caraman@wanadoo.fr](mailto:mairie.caraman@wanadoo.fr)

Site internet : <http://mairie-caraman.fr>